

Procès-verbal de la quarante-cinquième séance spéciale du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tenue le jeudi 4 février 2021 en visioconférence (application Teams).

- | | | |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Bergeron | <input checked="" type="checkbox"/> M. Dominique Blackburn | <input checked="" type="checkbox"/> M. Christian Bouchard |
| <input checked="" type="checkbox"/> M. Dominique Bouchard | <input type="checkbox"/> M. Martin Côté | <input type="checkbox"/> M. Gilbert Courtois |
| <input type="checkbox"/> Mme Alberte Déry | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Dubé | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Ève-Reine Gagné |
| <input type="checkbox"/> M. Jean-François Gimaël | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Manon Gobeil | <input checked="" type="checkbox"/> Mme France Guay, présidente |
| <input checked="" type="checkbox"/> M. Frédérick Guimond | <input type="checkbox"/> Mme Julie Labbé | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Manon Laflamme |
| <input type="checkbox"/> M. Patrice Perron | <input checked="" type="checkbox"/> M. Gilles Simard | <input checked="" type="checkbox"/> M. Guy Verreault |

Invitées

Mme Julie Lavoie, présidente-directrice générale adjointe
Mme Vanessa Boivin, directrice adjointe – Communications et affaires publiques
Mme Marie-Josée Tremblay, technicienne en administration au conseil d'administration

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination du directeur régional de la vaccination COVID-19 (poste temporaire)
4. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Mme France Guay, présidente, constate le quorum et déclare la réunion ouverte à 12 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que lu par la présidente.

3. Huis clos

3.1 Nomination du directeur régional de la vaccination COVID-19 (poste temporaire)

Mme Julie Lavoie, présidente-directrice générale adjointe, mentionne que la logistique entourant la vaccination contre la COVID-19 représente un défi de taille pour chacun des établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Afin de planifier et coordonner la démarche dans les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS), mais aussi dans l'objectif d'assurer une uniformité dans la gouvernance à mettre en place, le MSSS demande que chacun des CISSS et CIUSSS se dote d'un poste temporaire de « directeur de la vaccination COVID19 » pour une période dont nous estimons l'étendue de mars à octobre 2021.

Sous la responsabilité du PDG ou du PDGA de l'établissement, la personne identifiée sera mobilisée à temps plein par cette fonction. Elle devra notamment organiser et implanter des sites de vaccination qui accueilleront la population selon la priorisation prédéterminée. La personne désignée devra planifier et organiser l'embauche des personnes nécessaires à la réussite des différentes phases de cette opération majeure. Elle travaillera en étroite collaboration avec la Direction de la santé publique et devra siéger au comité de direction de l'établissement pour la période identifiée.

De plus, comme les établissements auront à gérer des sites à haut volume, le directeur de la vaccination pourra être supporté dans ces cas par des gestionnaires de sites qui auront la responsabilité du bon fonctionnement sur place.

Pour les régions où des communautés autochtones sont présentes sur leur territoire, une personne désignée devra être identifiée afin de faire les liens avec le directeur de la vaccination et le MSSS. M. Serge Lavoie assumera cette fonction pour l'établissement.

Finalement, des postes de gestionnaires temporaires seront affichés prochainement à dessein de soutenir les opérations vaccinales dans les différents territoires.

En ce qui concerne la rémunération des personnes désignées à titre de directeur de la vaccination et étant donné que cette fonction est temporaire, deux scénarios sont envisageables :

1. La personne identifiée maintient son salaire d'origine, dans le cas où ce salaire est plus élevé que la classe salariale déterminée pour le poste de directeur de la vaccination.
2. La personne identifiée voit sa rémunération bonifiée sur la base de ce qui est prévu lors de situations d'intérim, selon l'article 23 du « Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux » (le Règlement).

Au terme de la démarche de vaccination, le poste de directeur de la vaccination sera aboli. La personne désignée retrouvera son poste et ses conditions salariales antérieures. Comme il s'agit de poste temporaire, aucune protection salariale n'est prévue.

Dans ce contexte, il est demandé aux établissements de transmettre au MSSS, d'ici le 15 février prochain, le nom des personnes identifiées à titre de directeur de la vaccination, de chef de sites à haut volume (si applicable) et de conseiller-cadre.

Pour le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, il est proposé aux membres du conseil d'administration de nommer M. Marc Thibeault à titre de directeur de la vaccination, en plus de ses fonctions de directeur général adjoint. Ce dernier conservera son salaire actuel étant donné que son salaire est plus élevé que la classe salariale déterminée pour ce poste. Pour notre région, la classe salariale établie pour un directeur général adjoint se situe à la classe 45.

Résolution # CAE-45-2021-2476

CONSIDÉRANT que la logistique entourant la vaccination contre la COVID-19 représente un défi de taille pour chacun des établissements du réseau de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une uniformité dans la gouvernance à mettre en place;

CONSIDÉRANT que le MSSS demande de se doter d'un poste temporaire de « directeur de la vaccination » pour une période estimée de mars à octobre 2021;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit nommer les cadres supérieurs (article 173 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale et l'intérêt de M. Marc Thibeault pour occuper ces fonctions;

CONSIDÉRANT que la classe déterminée pour ce poste dans la région d'un directeur général adjoint se situe à la classe 45 et que le salaire actuel de M. Thibeault est plus élevé.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Marc Thibeault à titre de directeur de la vaccination, en plus de ses fonctions de directeur général adjoint, et de maintenir son salaire actuel étant donné que son salaire est plus élevé que la classe salariale déterminée pour ce poste.

Pour terminer, Mme Lavoie informe que l'établissement a conclu plusieurs ententes afin d'aménager des sites de vaccination accessibles et sécuritaires pour l'ensemble de la campagne de vaccination contre la COVID-19 qui s'étendra sur plusieurs mois. L'objectif étant de proposer à la population de la région un site de vaccination de proximité dans chaque réseau local de services (RLS) desservi par le CIUSSS. Un communiqué de presse sera diffusé à cet effet.

Voici les 5 sites de vaccination populationnelle actuellement identifiés :

Réseau local de services	Site de vaccination	Adresse
RSL de La Baie	Les Galeries de La Baie	2100 Rue Bagot, La Baie, Québec, G7B 3Z3
RSL de Jonquière	Le Centre Jonquière	3460 Boulevard St-François, Jonquière, Québec, G7X 8L3
RLS de Lac-Saint-Jean-Est	Centre Mario-Tremblay	605 Boulevard Saint-Luc Ouest, Alma, Québec, G8B 2K8
RLS Domaine-du-Roy	Local des Chevaliers de Colomb (conseil 2442)	425 avenue F.X.-Bouchard Roberval, Québec, G8H 3R1
RLS Maria-Chapdelaine	Les Cœurs Vaillants	170 Avenue de la Fabrique, Dolbeau-Mistassini, Québec, G8L 2C9

Quant au sixième site, celui du RLS de Chicoutimi, des discussions sont toujours en cours afin de cibler un site qui puisse répondre à des critères prioritaires. Le site de vaccination établi au CHSLD De la Colline demeurera ouvert, de manière temporaire, jusqu'à ce que le prochain lieu ait été identifié.

4. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le huis clos est levé à 12 h 50 sur proposition dûment appuyée.

ORIGINAL SIGNÉ

France Guay
Présidente du conseil d'administration

2021-03-24

Date

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Lavoie
Présidente-directrice générale adjointe

2021-03-24

Date